

Il paraît incroyable que cet observateur si fin n'ait jamais su tirer de ses observations une conclusion qui, à tous les yeux, semble si évidente. Cependant cela est ; comme si c'était une loi divine de sauvegarde contre l'orgueil humain que les plus grands esprits dussent montrer parfois la plus grande faiblesse !

C'est Georget qui, le premier, a nettement placé le siège de la folie dans le cerveau, répétant en cela Gall, qui lui-même répétait Hippocrate. Mais, de plus que l'ancienne, la doctrine moderne s'appuyait sur l'expérience.

M. Flourens fait observer avec raison qu'il ne s'agit ici que d'une doctrine physiologique ; la philosophie était allée plus vite, et elle était déjà d'accord, en cela avec le langage, qui de tout temps a appelé un fou une *tête perdue*, un *écervelé*, etc.

C'est donc de Georget que date l'étude *physiologique* de la folie. Il est seulement fâcheux pour lui qu'en important dans cette étude la découverte de Gall, il ait voulu y importer de même toutes les inventions de son nouveau maître. L'une cependant n'y pouvait servir de passeport aux autres.

Du reste, Georget, qui écrivait en 1820, ne s'est point douté des distinctions anatomiques du cerveau ; il localise la folie dans le cerveau pris en masse.

Il appartenait à M. Flourens de resserrer encore le centre proprement dit de l'intelligence, et par conséquent le siège de la folie qui l'affecte.

Les expériences de ce savant, publiées en 1822, constatent, en effet, trois parties essentiellement distinctes dans la masse de l'*encéphale*, à savoir : la moëlle allongée, siège du principe de la vie ; le cervelet, siège du principe qui coordonne les mouvements de locomotion ; et enfin les *lobes* ou *hémisphères cérébraux*, ou cerveau proprement dit, siège et siège exclusif de l'intelligence.

Ces belles expériences qui expliquent si bien les phéno-